



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
 - a) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
 - i) Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
 - ii) Évaluation des progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des conclusions concertées sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits;
 - b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes;
 - c) Promotion de l'égalité des sexes, situations et questions de programme.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième-deuxième session.



Annotations

1. Élection du Bureau

En application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et conformément à la résolution 1987/21 et à la décision 2002/234 du Conseil, la Commission de la condition de la femme a tenu la première séance de sa cinquante-deuxième session le 9 mars 2007 et a élu par acclamation Olivier Belle (Belgique) Président, et Ara Margarian (Arménie), Enna Park (République de Corée) et Julio Peralta (Paraguay) Vice-Présidents de ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions¹. La Commission doit approuver la désignation d'un candidat pour occuper le siège qui reste à pourvoir au sein du Bureau.

La Commission doit approuver la désignation de trois candidats pour occuper les postes vacants au sein du Groupe de travail spécial chargé des communications relatives à la condition de la femme créé par la résolution 1983/27 du Conseil économique et social.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Par sa décision 2007/239, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission.

Les préparatifs de la cinquante-deuxième session de la Commission ont été menés conformément aux conclusions concertées 1996/1 relatives aux méthodes de travail et à la résolution 2006/9 du Conseil. En conséquence, le Bureau de la Commission a tenu plusieurs réunions, ainsi que des réunions d'information officieuses et des consultations avec toutes les délégations intéressées afin d'examiner l'organisation des travaux et les méthodes de travail pour la session.

Comme lors des sessions précédentes, la durée des déclarations des représentants des délégations des États membres et observateurs de la Commission durant son débat général sera limitée à cinq minutes et la durée des déclarations faites au nom de groupes de délégations ne devra pas dépasser 10 minutes. Il est également recommandé que les interventions des organisations non gouvernementales soient intégrées au débat général et aux débats des groupes thématiques, en tenant compte du principe de l'équilibre géographique.

¹ La liste des membres du Bureau de la Commission à sa cinquante-deuxième session figure à l'annexe II du présent document.

3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

a) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Table ronde de haut niveau

Dans sa décision 46/101, la Commission de la condition de la femme a décidé de prévoir, à partir de sa quarante-septième session, la possibilité d'organiser des tables rondes de haut niveau. Elle a autorisé le Bureau à arrêter, après consultation de tous les États intéressés par l'intermédiaire des représentants des groupes régionaux, le nombre de ces tables rondes, leur date et leurs thèmes.

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a décidé en outre que la table ronde interactive de haut niveau annuelle porterait principalement sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques ayant fait leurs preuves, et notamment sur les résultats obtenus accompagnés, le cas échéant, de données complémentaires concernant le respect des engagements précédemment pris s'agissant du thème prioritaire.

La table ronde de haut niveau de la cinquante-deuxième session portera sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Documentation

Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau de la Commission de la condition de la femme sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – Note du Bureau (E/CN.6/2008/CRP.3)

Thème prioritaire

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a approuvé les futures organisations des travaux et méthodes de travail proposées par la Commission. La Commission examinera donc, à sa cinquante-deuxième session, le thème intitulé « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E/CN.6/2008/2)

b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a prié le Bureau de la Commission d'identifier, avant chaque session, en consultation avec l'ensemble des États, par le biais de leurs groupes régionaux, et en tenant compte de l'évolution

de la situation aux niveaux mondial et régional ainsi que des activités prévues au sein de l'Organisation des Nations Unies, une question d'actualité à soumettre à la Commission aux fins d'examen, pour laquelle il convenait d'accorder une attention accrue aux sexospécificités.

Suite à ses consultations, le Bureau a décidé que la Commission tiendra une table ronde interactive réunissant des experts sur la question intitulée « Perspectives sexospécifiques sur les changements climatiques ».

c) Promotion de l'égalité des sexes, situations et questions de programme

Progrès de la prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire

Le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur les progrès de la prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire (résolution E/2006/9 du Conseil).

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

Dans sa résolution 2007/7 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social a prié la Commission de la condition de la femme de continuer à suivre et à faciliter la mise en œuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en particulier du paragraphe 260 concernant les femmes et enfants palestiniens, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a en outre prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles et de présenter à la Commission, à sa cinquante-deuxième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Programme de travail commun sur les droits fondamentaux des femmes

En application de la résolution 39/5 de la Commission de la condition de la femme et des résolutions 1997/43 et 2005/42 de la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme sera saisie d'un rapport sur le programme de travail commun de la Division de la promotion de la femme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Violence à l'égard des femmes

Dans sa résolution 50/166 relative au rôle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale a prié le Fonds d'inclure dans ses rapports périodiques des informations sur la constitution d'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les actions nationales, régionales et internationales visant à faire disparaître la violence à l'égard des femmes et de les porter à la connaissance de la Commission de la condition de la femme et de l'ex-Commission des droits de l'homme.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Conformément à l'article 21.2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont transmis à la Commission pour information. La Commission sera saisie du rapport du Comité sur les travaux de ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions² et d'une note transmettant les résultats de la quarantième session du Comité.

Mettre fin aux mutilations génitales féminines

Dans sa résolution 51/2, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution en se fondant sur les informations fournies par les États Membres et sur les informations vérifiables émanant des organes et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, l'objectif étant d'évaluer les conséquences de ladite résolution sur le bien-être des filles.

Le mariage forcé des petites filles

Dans sa résolution 51/3, la Commission a constaté que, partout dans le monde, les mariages et les grossesses précoces continuent de faire obstacle à l'amélioration de la condition de la femme sur le plan de l'éducation et sur les plans économique et social et que les maternités précoces peuvent compromettre sérieusement l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi et risquent également d'avoir, à long terme, des conséquences négatives sur la qualité de leur vie et celle de leurs enfants. La Commission a prié le Secrétaire général de lui faire un rapport à sa cinquante-deuxième session sur l'application de ladite résolution.

Libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement

À sa cinquantième session, dans sa résolution 50/1, la Commission de la condition de la femme a exprimé sa profonde conviction que la libération rapide et sans conditions des femmes et des enfants pris en otages dans les zones de conflits armés facilitera la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-deuxième session un rapport tenant compte des éléments d'information fournis par les États et les organisations internationales compétentes sur la mise en œuvre de la résolution 50/1 et comprenant notamment des recommandations pertinentes.

Questions relatives au programme

La Commission de la condition de la femme est saisie d'une note du Secrétaire général sur la préparation du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, comprenant un volet I, plan-cadre, et un volet II, plan-programme biennal. La Commission est invitée à examiner le projet de plan-programme biennal relatif à la

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 38 (A/62/38).

problématique de l'égalité des sexes et à la promotion de la femme et à faire part de ses observations au Secrétaire général. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-huitième session. Les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, lors de l'examen du cadre stratégique proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2010-2011.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'arrêt de la pratique de la mutilation génitale féminine (E/CN.6/2008/3)

Rapport du Secrétaire général sur le mariage forcé des petites filles (E/CN.6/2008/4)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne la prise en compte des sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E/CN.6/2008/5)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2008/6)

Rapport du Secrétaire général sur la libération des femmes et des enfants pris en otages lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (E/CN.6/2008/7)

Rapport sur le programme de travail commun de la Division de la promotion de la femme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.6/2008/8)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités qu'il a menées en vue de l'élimination de la violence à l'égard des femmes (E/CN.6/2008/9)

Note du Secrétaire général sur le cadre stratégique du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2010-2011 : Sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme) (E/CN.6/2008/CRP.4)

Documentation transmise pour information

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions² (A/62/38)

Note du Secrétariat transmettant les résultats de la quarantième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/CN.6/2008/CRP.1)

4. Communications concernant la condition de la femme

Dans sa résolution 76 (V), le Conseil économique et social a établi une procédure permettant à la Commission de recevoir et d'examiner des communications concernant la condition de la femme. Dans sa résolution 304 I (XI), il a modifié le texte de la résolution 76 (V) et prié le Secrétaire général de dresser,

avant chaque session de la Commission, une liste non confidentielle contenant un bref aperçu de la teneur de chaque communication.

Dans sa résolution 1983/27, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à examiner les communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme et l'a autorisée à désigner un groupe de travail, qui serait chargé d'examiner les communications et de présenter un rapport sur cette question à la Commission.

Dans sa résolution 1993/11, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à lui présenter des recommandations sur les mesures à prendre au sujet des tendances qui se dessinent en matière de discrimination à l'égard des femmes ou des formes de discrimination à leur égard que révèlent ces communications.

Dans sa décision 2002/235, le Conseil a décidé, afin d'accroître l'efficacité de la procédure concernant les communications de la Commission de la condition de la femme :

a) Qu'à compter de sa quarante-septième session, la Commission nommerait à chacune de ses sessions les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme pour la session suivante, afin qu'ils puissent se réunir de manière à permettre au Secrétariat de publier leur rapport dans les trois jours suivant l'adoption de l'ordre du jour par la Commission;

b) De prier le Secrétaire général i) d'informer les gouvernements de chaque communication les concernant qui serait examinée par la Commission et de leur donner au moins 12 semaines avant son examen par le Groupe de travail; et ii) de veiller à ce que les membres du Groupe de travail reçoivent à l'avance les listes de communications, y compris les réponses de gouvernements, le cas échéant, dont ils devront tenir compte lors de l'établissement du rapport qu'ils soumettront à la Commission, pour examen.

Le 10 mars 2006, à la 14^e séance de sa cinquantième session, la Commission a décidé de renvoyer à sa cinquante-deuxième session la poursuite de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2004/11 et Add.1 et 2) et des différentes opinions et propositions formulées par les États Membres en 2004, lors de la quarante-huitième session, au cours du débat sur ce point.

À sa 13^e séance, le 9 mars 2007, la Commission a nommé Ivana Kožar (Croatie) et Carlos Enrique García González (El Salvador) membres du Groupe de travail pour la cinquante-deuxième session de la Commission. La nomination des trois autres membres du Groupe de travail a été reportée à la cinquante-deuxième session. Au cours de la même séance, la Commission a décidé que les candidats désignés par les groupes régionaux seraient autorisés à participer pleinement aux travaux que mènerait le Groupe de travail lors de la cinquante-deuxième session.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant la liste confidentielle des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2008/SW/COMM.LIST/42/R)

Note du Secrétaire général transmettant la liste confidentielle des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2008/SW/COMM.LIST/42/Add.1/R)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2004/11 et Add.1 et 2)

5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

La Commission sera saisie d'une lettre du Président du Conseil économique et social relative au suivi des recommandations pratiques du Conseil.

En application de la résolution 2001/27 du Conseil, les commissions techniques ont été invitées à contribuer de façon concise et pragmatique à son débat annuel de haut niveau. La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat constituant une contribution au débat de haut niveau que le Conseil tiendra en 2008.

Documentation

Lettre datée du 13 novembre 2007, adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social (E/CN.6/2008/10); lettre datée du 22 octobre 2007, adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social (E/CN.6/2008/10, annexe II)

Note du Secrétariat sur la réalisation des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant le développement durable (E/CN.6/2008/CRP.2)

6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième-troisième session, y compris la liste des documents qui lui seront présentés pour examen.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 25 février		
10 heures	1. Élection du Bureau	Approbation des candidats présentés pour le Bureau et pour le Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	
	3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle »	Présentation des rapports Débat général
15 heures	3 a) i). Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	Table ronde de haut niveau sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques ayant fait leurs preuves, et notamment sur les résultats obtenus accompagnés, le cas échéant, de données complémentaires concernant le respect des engagements précédemment pris s'agissant du thème prioritaire
Mardi 26 février		
10 heures	3 a) i). Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	Table ronde d'experts sur les politiques de financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
15 heures	3 c). Promotion de l'égalité des sexes, situations et questions de programme	Table ronde d'experts sur le renforcement des capacités de prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
Mercredi 27 février		
10 heures	3 (suite)	Débat général
13 heures	(Table ronde en marge de la session annuelle) ^a	Table ronde sur le thème du « Partage des responsabilités entre hommes et femmes, notamment pour les soins aux malades du VIH/sida » (2 heures)
15 heures	3 (suite)	Débat général
Jeudi 28 février		
10 heures	3 (suite)	Débat général
13 heures	(Table ronde en marge de la session annuelle) ^a	Table ronde avec la Commission de statistique sur les indicateurs de la violence contre les femmes
15 heures	Point 3 b). Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes	Table ronde d'experts sur le thème des « Perspectives sexospécifiques sur les changements climatiques »

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 29 février		
10 heures	3 a) ii). Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits	Dialogue visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
15 heures	3 a) i) (<i>suite</i>)	Consultations officielles (Conclusions concertées)
Lundi 3 mars		
10 heures	3 a) i) (<i>suite</i>)	Consultations officielles (Conclusions concertées)
15 heures	3 (<i>suite</i>)	Consultations officielles
Mardi 4 mars		
10 heures	3 a) i) (<i>suite</i>)	Consultations officielles (Conclusions concertées)
15 heures	3 (<i>suite</i>) 3 (<i>suite</i>)	Consultations officielles
Mercredi 5 mars		
10 heures-midi	4. Communications relatives à la condition de la femme	Travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme
Midi-13 heures	5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social	
15 heures	4. Communications relatives à la condition de la femme 3 a) i) (<i>suite</i>)	Séance privée consacrée à l'examen du rapport du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme Présentation des projets de proposition
Jeudi 6 mars		
10 heures-midi	(Célébration) ^a	Célébration de la Journée internationale de la femme (2 heures)
Midi-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Consultations officielles
15 heures	3 (<i>suite</i>) 3 a) i) (<i>suite</i>)	(Conclusions concertées) Décisions sur les projets de proposition Consultations officielles
Vendredi 7 mars		
10 heures	3 (<i>suite</i>) 6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission	Décisions sur les projets de proposition Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

<i>Jour et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
15 heures	7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session	Adoption du rapport Clôture de la session

^a Réunion officielle tenue en marge de la cinquante-deuxième session de la Commission.

Annexe II

Membres de la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-deuxième session (2008)

(45 membres; mandat de 4 ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
Allemagne.....	2009
Arménie	2011
Azerbaïdjan.....	2011
Belgique	2011
Belize	2009
Brésil.....	2011
Cambodge.....	2011
Cameroun	2010
Chine.....	2008
Croatie.....	2009
Djibouti.....	2010
El Salvador.....	2008
Émirats arabes unis	2010
Équateur	2010
Espagne.....	2011
États-Unis d'Amérique	2008
Gabon	2011
Ghana	2008
Hongrie	2008
Indonésie.....	2010
Iran (République islamique d').....	2010
Islande.....	2008
Japon	2009
Kazakhstan.....	2008
Lesotho	2010
Malaisie.....	2010
Mali.....	2009

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session de</i>
Maroc	2009
Maurice	2008
Mexique	2010
Namibie	2011
Niger	2011
Pakistan	2011
Paraguay	2011
Pays-Bas	2009
Pérou	2009
Qatar	2009
République de Corée	2010
République dominicaine	2008
République-Unie de Tanzanie	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Suriname	2008
Togo	2010
Turquie	2011
Zambie	2010
